



**STRATÉGIE LOCALE
DE
DU GESTION INTÉGRÉE
TRAÎT DE CÔTE**

Document de synthèse

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ



Faire maintenant
Faire durablement

Le littoral de Pornic Agglo Pays de Retz en 10 constats

Le diagnostic du littoral communautaire et l'analyse réglementaire qui forment la première étape de la stratégie ainsi que les études déjà produites sur le territoire ont permis d'établir plusieurs constats :

Le trait de côte est déjà très artificialisé et la bande littorale est fortement urbanisée.

Le trait de côte a toujours été mobile, spécifiquement sur les côtes sableuses, mais cet aléa a été oublié.

Le recul du trait de côte est inéluctable mais difficilement prévisible et la surveillance ne pourra jamais être parfaitement exhaustive.

Un manque de connaissance est à noter, notamment concernant les déplacements de sédiments.

L'érosion des côtes rocheuses du territoire se produit essentiellement à cause des eaux de pluies et s'effectue donc par le haut.

La présence de sable est toujours bénéfique du point de vue de l'érosion et sa présence doit être favorisée partout où cela est possible.

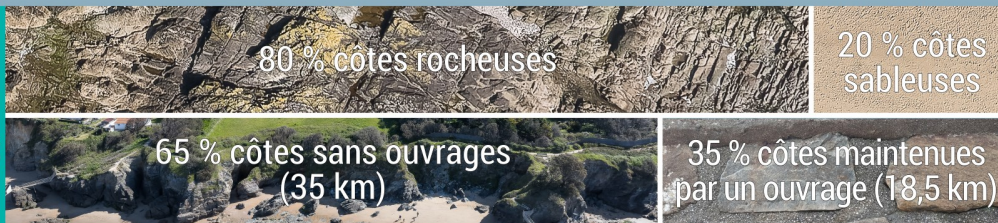
Le dérèglement climatique accentuera l'érosion.

Les PLU du territoire ne prennent en compte le recul du trait de côte qu'au travers des PPRL, qui fixent une réglementation forte mais dont le zonage est très imprécis.

L'efficacité de la stratégie est conditionnée par la nécessaire coopération entre les communes et la communauté d'agglomération.

Il faut privilégier la réflexion à l'échelle des cellules hydrosédimentaires plutôt que la recherche de solutions à des phénomènes d'érosions locaux.

**53,5 km
de côtes**



1078 c'est le nombre d'ouvrages sur le littoral communautaire

524 sont des ouvrages de gestion du trait de côte

409 sont gérés par la communauté d'agglomération au titre de leur intérêt public

115 sont d'intérêt privé



1/4

des logements se trouvent à moins de

356 mètres

du trait de côte



8 mètres

c'est le recul maximal du trait de côte observé durant l'hiver 2023/2024 entre deux épis au niveau du marais de Lyarne

30 mètres

c'est le recul maximal du trait de côte estimé par une étude du BRGM sur les côtes rocheuses du territoire en un siècle

En 1986, l'État cherche à limiter l'urbanisation des littoraux dans un souci paysager, esthétique et économique. La loi Littoral n'a pas vocation à gérer les risques côtiers même si elle permet de réduire la vulnérabilité de ces espaces en limitant les implantations humaines.



1986
Loi Littoral

2010
Tempête Xynthia



Prise de conscience nationale.
L'érosion est d'abord vue uniquement comme un facteur aggravant des submersions marines.
L'État prescrit de nombreux PPRL sur le territoire national.

La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte est publiée en 2012 suite à une proposition du Grenelle de la Mer de 2009. Son plan d'actions 2012-2015 est essentiellement axé sur l'acquisition de connaissances, l'élaboration de stratégies locales concertées entre public et privé, l'expérimentation de la recomposition spatiale et la recherche de modalités financières.



2012 - 2015
1^{er} Plan d'actions de la SNGITC

2014
Loi MAPTAM



La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles attribue au bloc communal une nouvelle compétence obligatoire : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI). Les opérations de gestion du trait de côte étaient jusqu'alors menées par tous les échelons administratifs ainsi que par des particuliers, sans vision globale. La SNGITC et la loi MAPTAM ébauchent alors un cadre législatif et réglementaire pour une gestion cohérente du trait de côte.

Version actualisée du premier plan d'actions. En plus de réaffirmer les principes communs de la gestion du trait de côte (anticipation, vision systémique, planification, etc.), il préconise de s'appuyer sur la mise en place de la compétence GeMAPI pour favoriser une gestion intégrée des risques littoraux. Il ajoute également un axe transversal de communication et de sensibilisation.



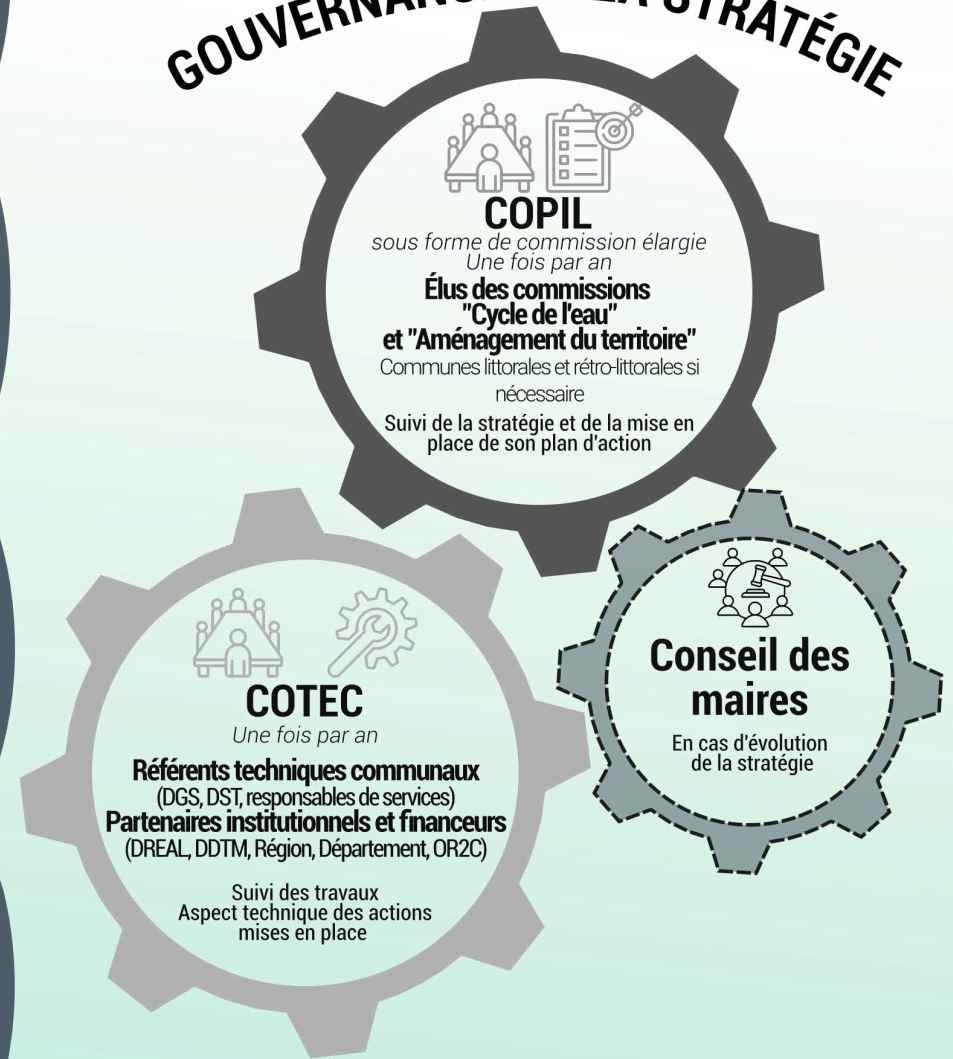
2017 - 2019
2^{ème} Plan d'actions de la SNGITC

2021
Loi Climat et Résilience



La loi Climat et Résilience établit un cadre et des leviers pour adapter la politique d'aménagement des territoires littoraux à l'érosion du trait de côte, notamment par la mise en place de plusieurs outils : les cartes locales d'exposition au recul du trait de côte (30/100 ans), les emplacements réservés à la relocalisation d'équipements, le droit de préemption pour l'adaptation des territoires au recul et le bail réel d'adaptation à l'érosion côtière. L'utilisation de ces outils est conditionnée à l'intégration de la carte locale d'exposition aux documents d'urbanismes.

GOVERNANCE DE LA STRATÉGIE



COPIL

*sous forme de commission élargie
Une fois par an*

**Élus des commissions
"Cycle de l'eau"
et "Aménagement du territoire"**

*Communes littorales et rétro-littorales si
nécessaire*

*Suivi de la stratégie et de la mise en
place de son plan d'action*



COTEC

Une fois par an

Référents techniques communaux
(DGS, DST, responsables de services)
Partenaires institutionnels et financeurs
(DREAL, DDTM, Région, Département, OR2C)

*Suivi des travaux
Aspect technique des actions
mises en place*



**Conseil des
maires**

*En cas d'évolution
de la stratégie*

La Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte de Pornic agglomération Pays de Retz a été élaborée entre juin 2023 et décembre 2024.

Les constats issus des diagnostics réglementaires et du littoral communautaire ont été validés en commission mixte "Cycle de l'eau" et "Aménagement du territoire" le 17 janvier 2024.

Les grands axes de la stratégie et le plan d'actions ont été validés en commission élargie "Cycle de l'eau" et "Aménagement du territoire" le 18 septembre 2024.

ACQUISITION ET PARTAGE DE CONNAISSANCE

- Acquérir des connaissances nouvelles et actualisées
- Communiquer, sensibiliser, faire adhérer
- Homogénéiser la signalisation du danger sur le littoral communautaire



GOUVERNANCE



- Dimensionner le service au regard des ambitions de la stratégie
- Organiser et animer les instances de suivi et de pilotage de la stratégie
- Maintenir du lien avec les communes (élus référents et services techniques)
- Maintenir une collaboration étroite avec les partenaires institutionnels
- Coordonner les actions avec les collectivités des cellules hydrosédimentaires

GESTION DES OUVRAGES



- Identifier et assigner un gestionnaire aux 1078 ouvrages présents sur le DPM
- Régularisation administratives des ouvrages
- Identifier les ouvrages inutiles ou néfastes pouvant être effacés ou abandonnés

STRATÉGIE ET PLAN D'AXES EN 6 AXES

SURVEILLANCE ET ALERTE

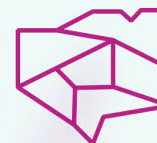


- Suivre le protocole de surveillance par secteurs et réagir efficacement en cas de risque observé
- Développer un réseau de sentinelles, citoyens, professionnels et usagers
- Assurer une veille technologique et expérimenter des moyens innovants de suivi de terrain
- Développer un outil SIG avec moyen de saisie sur le terrain

GESTION OPÉRATIONNELLE DU TRAIT DE CÔTE

- Mettre en oeuvre la politique de gestion définie dans la stratégie, tronçon par tronçon (études et travaux)
- Expérimenter les techniques douces et gérer les eaux pluviales en haut de falaise

INTÉGRATION À L'URBANISME



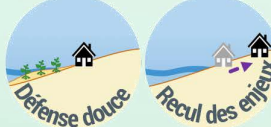




- Consulter le service GeMAPI pour tout aménagement sur la bande littorale
- Décliner la stratégie dans les PLU
- Porter la stratégie lors des évolutions des documents d'aménagements supra-communautaire
- Préparer la relocalisation des réseaux, équipements et infrastructures publics exposés au recul du trait de côte
- Faire un état des lieux du foncier du sentier côtier et une projection à 100 ans en vue d'une politique foncière communale

GESTION OPÉRATIONNELLE DU TRAIT DE CÔTE

Il est désormais établi qu'il est impossible de fixer le trait de côte partout où les humains le désire.

Dans le cadre de ce changement de paradigme, Pornic Agglo Pays de Retz a différencié la gestion de son trait de côte en délimitant 45 tronçons de gestion le long de ses 53,5 km de côte. Ces tronçons ont été délimités en majeure partie en fonction des enjeux humains qu'ils abritent mais aussi selon la nature de la côte et les dynamiques littorales à l'œuvre.

Enjeux privés	Espaces naturels	Enjeux publics modérés	Enjeux publics forts	Secteurs sableux
10 tronçons 6,9 km de côtes 13 % du littoral communautaire	8 tronçons 15,5 km de côtes 29 % du littoral communautaire	15 tronçons 15,8 km de côtes 30 % du littoral communautaire	8 tronçons 8,7 km de côtes 16 % du littoral communautaire	3 tronçons 6,6 km de côtes 12 % du littoral communautaire
Ces secteurs présentent uniquement des propriétés privées en première ligne.	Ce sont des secteurs entièrement naturels, abritant peu voir pas d'enjeux.	Ces secteurs abritent en général le sentier côtier mais peu ou pas d'autres enjeux publics.	Ces secteurs concentrent un grand nombre d'enjeux publics (réseaux d'eaux, d'électricités, routes, etc.).	Une avancée du trait de côte est possible sur ces secteurs. Leur gestion est donc essentiellement axées sur l'accumulation de sable.
				

4 principes communs de gestion s'appliquant à l'ensemble du littoral



Stopper l'accroissement de la vulnérabilité

La construction de nouveaux enjeux doit être strictement encadrée dans les zones soumises au recul du trait de côte. De même, la construction d'un nouvel ouvrage ne doit pas permettre l'augmentation des enjeux qu'il protège. Des mesures de réduction de la vulnérabilité doivent être envisagées partout où cela est possible.



Privilégier le recul et les méthodes douces ou fondées sur la nature

Le recul des enjeux sera toujours la première solution envisagée. S'il est impossible, les méthodes douces et fondées sur la nature seront considérées avant la construction ou l'entretien d'un ouvrage en "dur".



Mieux gérer les eaux pluviales en haut de falaise

Les eaux météoriques sont la première source d'érosion sur les côtes rocheuses du territoire. La gestion de leur écoulement aux abords des falaises permettra de grandement réduire le recul du trait de côte.



Assurer un accès sécurisé aux plages

Quelque soit le secteur de gestion où ils se trouvent, les accès aux plages seront maintenus, si nécessaire par l'usage de méthodes "dures".

Les tronçons littoraux "Enjeux privés"

Gestion par les
propriétaires

10
tronçons

6,9
kilomètres
de côtes

13%
du littoral
communautaire



Actions pouvant être mises en place par la communauté d'agglomération

Surveillance



Mesures
d'atténuation



Méthode douces
de gestion



Entretien des
ouvrages existants*



Nouveaux
ouvrages "durs"*

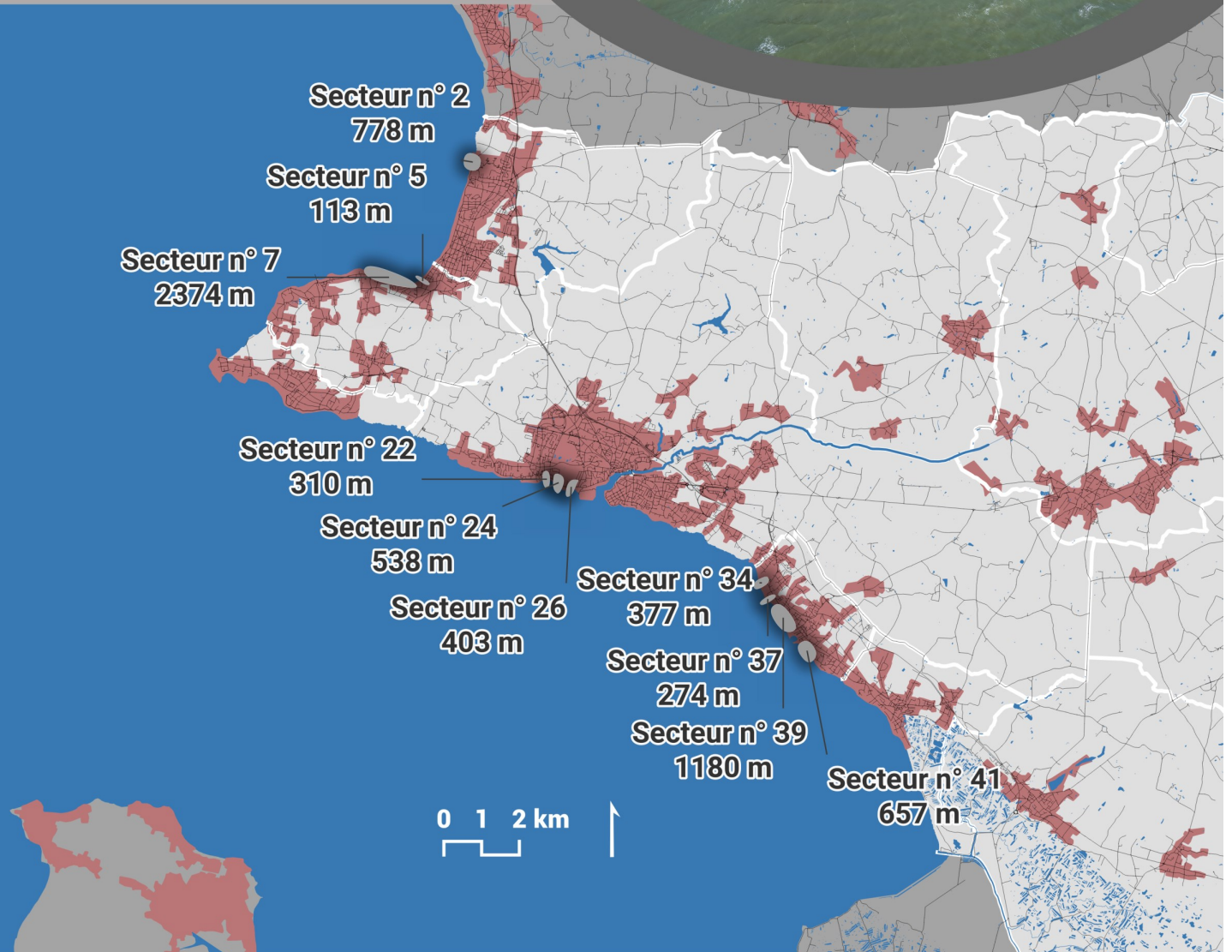


* sous condition d'une analyse coût-bénéfices positive

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ



Faire maintenant
Faire durablement



Les tronçons littoraux "Espaces naturels"

Évolution naturelle surveillée

8 tronçons
15,5 kilomètres de côtes
29% du littoral communautaire



Actions pouvant être mises en place par la communauté d'agglomération

Surveillance



Mesures d'atténuation



Méthode douces de gestion



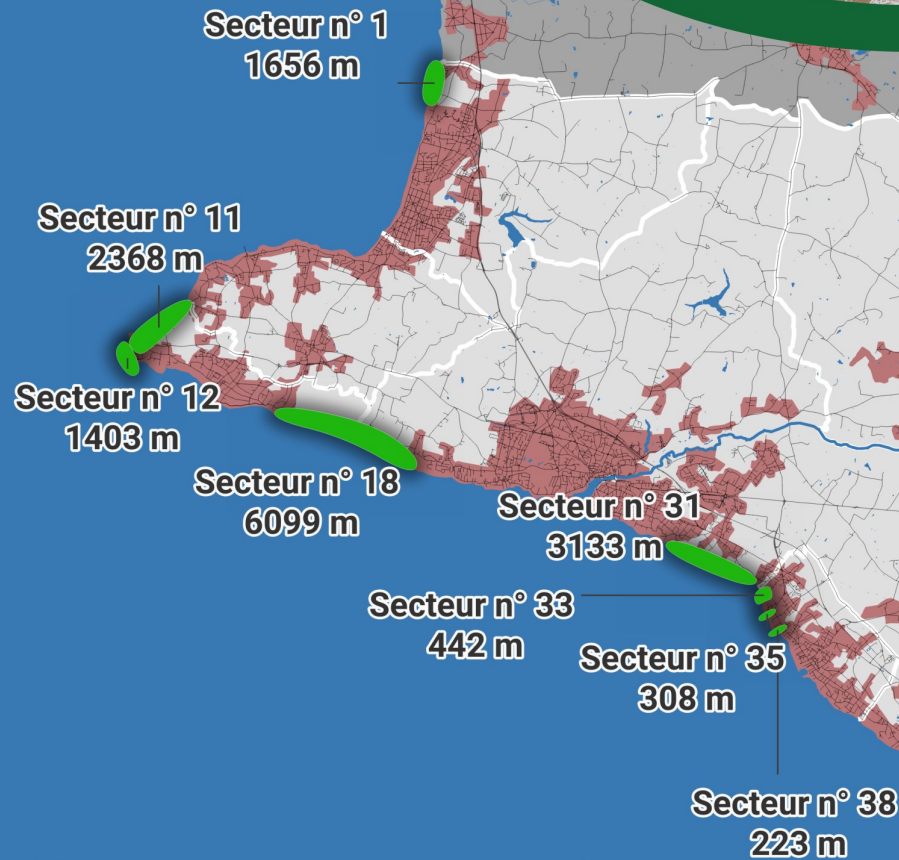
Entretien des ouvrages existants*



Nouveaux ouvrages "durs"*



* sous condition d'une analyse coût-bénéfices positive



0 1 2 km



Les tronçons littoraux "Enjeux publics modérés"

Atténuation de l'érosion

15 tronçons

15,8 kilomètres de côtes

30% du littoral communautaire



Actions pouvant être mises en place par la communauté d'agglomération

Surveillance



Mesures d'atténuation



Méthode douces de gestion



Entretien des ouvrages existants*



Nouveaux ouvrages "durs"*

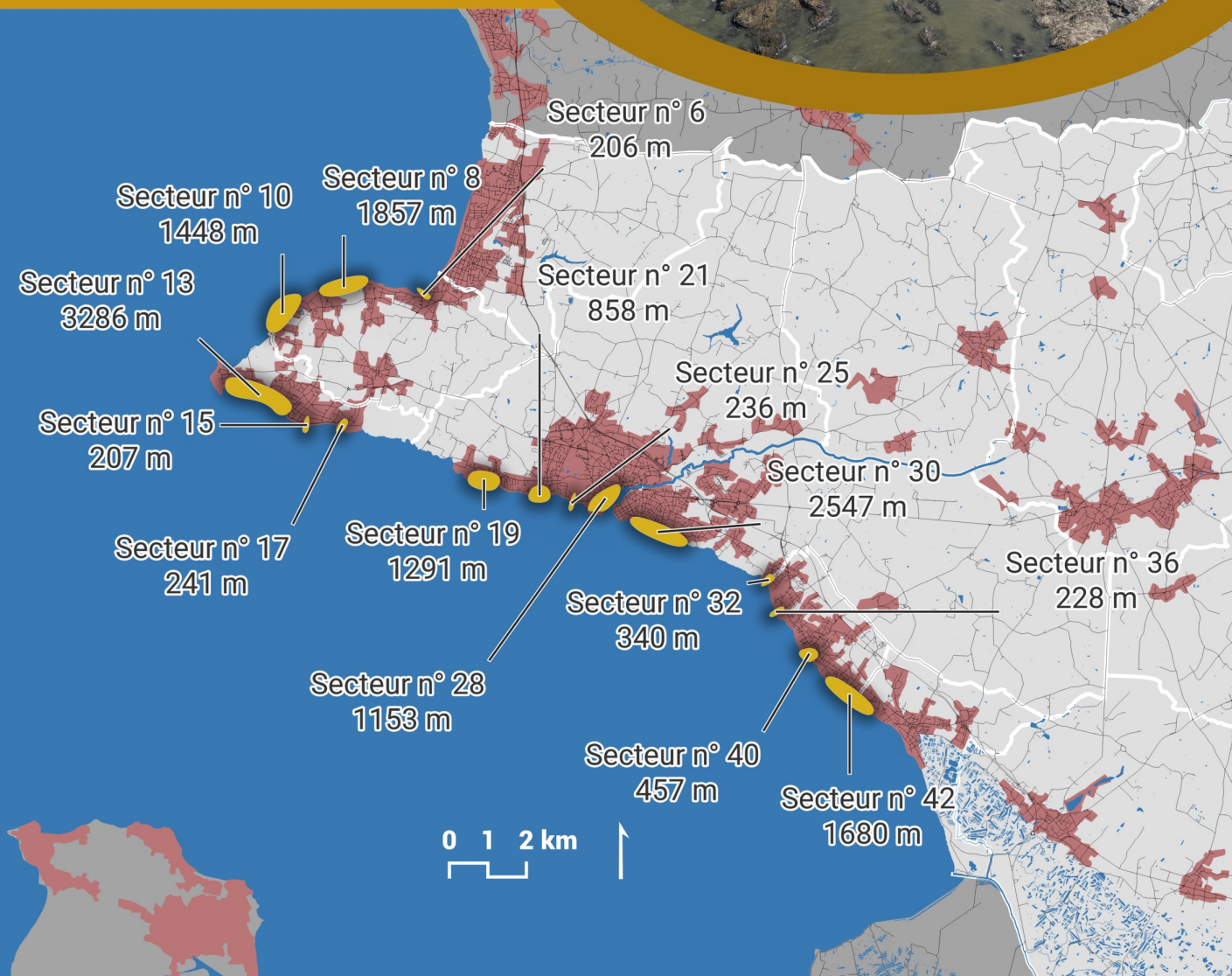


* sous condition d'une analyse coût-bénéfices positive

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ



Faire maintenant
Faire durablement



Les tronçons littoraux "Enjeux publics forts"

Stabilisation et
réduction de la
vulnérabilité

9
tronçons

8,7
kilomètres
de côtes

16%
du littoral
communautaire



Actions pouvant être mises en place par la communauté d'agglomération

Surveillance



Mesures
d'atténuation



Méthode douces
de gestion



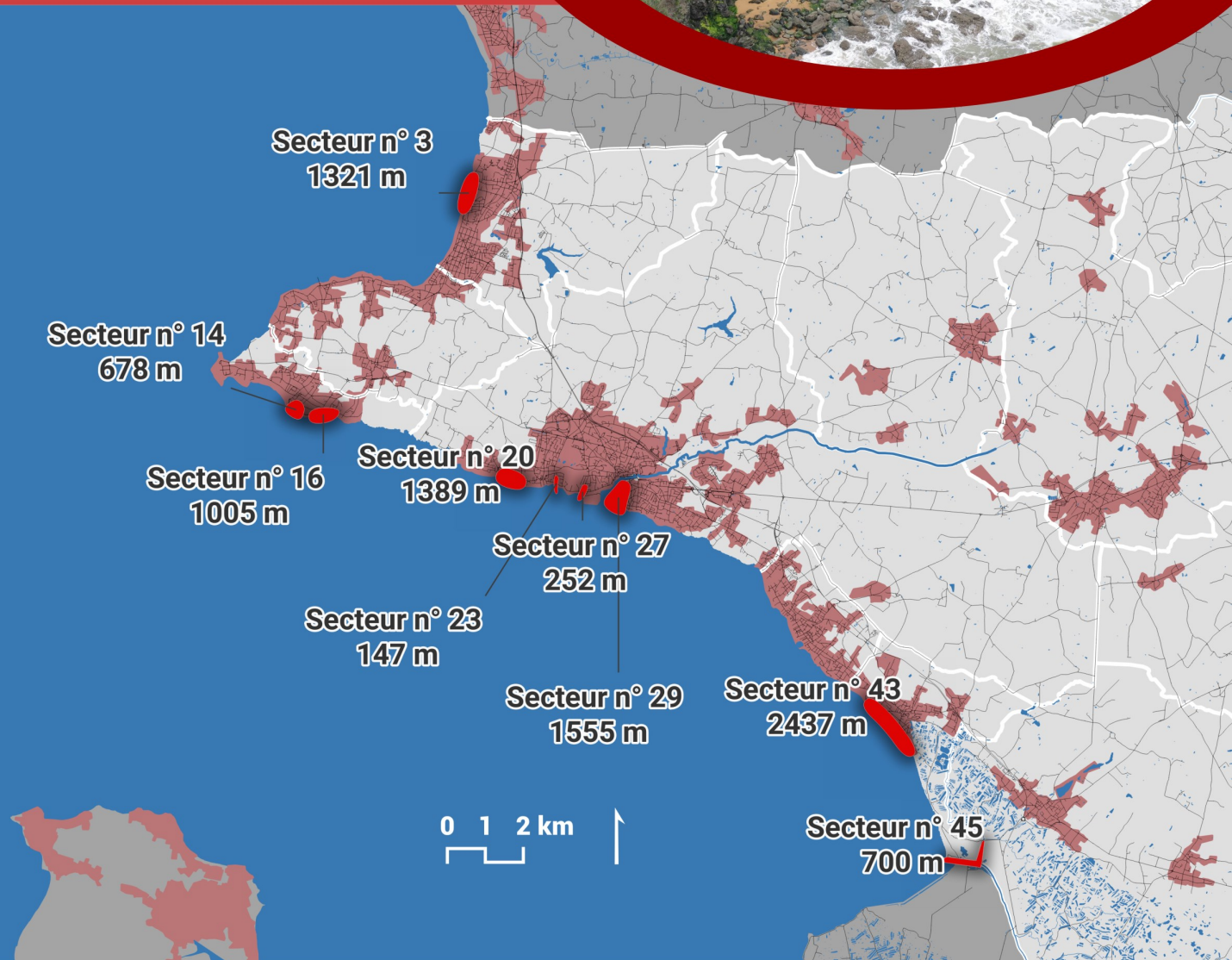
Entretien des
ouvrages existants*



Nouveaux
ouvrages "durs"*



* sous condition d'une analyse coût-bénéfices positive



Les tronçons littoraux "Secteurs sableux"

Mesures
spécifiques
(captation
sédimentaire)

3
tronçons

6,6
kilomètres
de côtes

12%
du littoral
communautaire



Actions pouvant être mises en place par la communauté d'agglomération

Surveillance



Mesures
d'atténuation



Méthode douces
de gestion



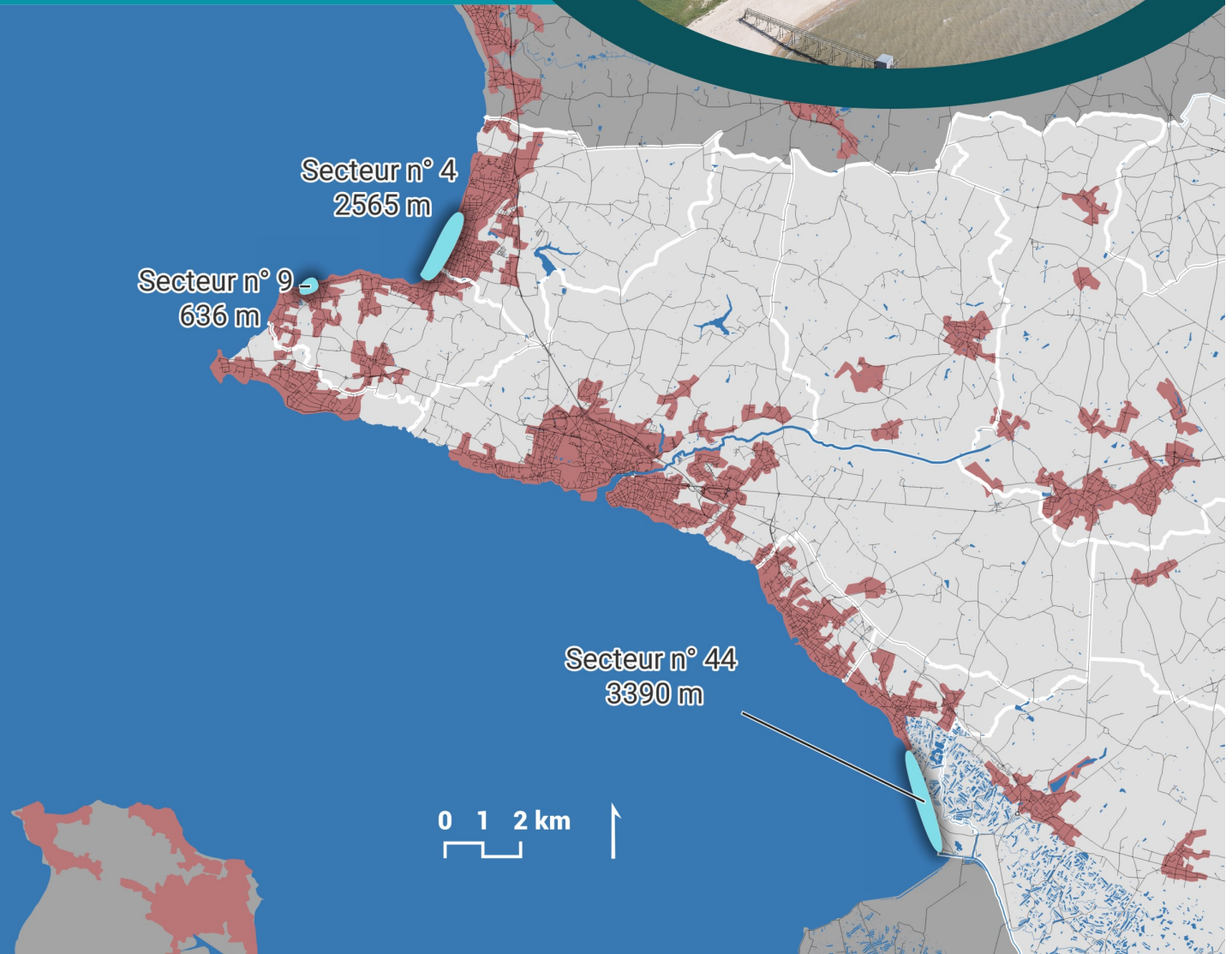
Entretien des
ouvrages existants*



Nouveaux
ouvrages "durs"*

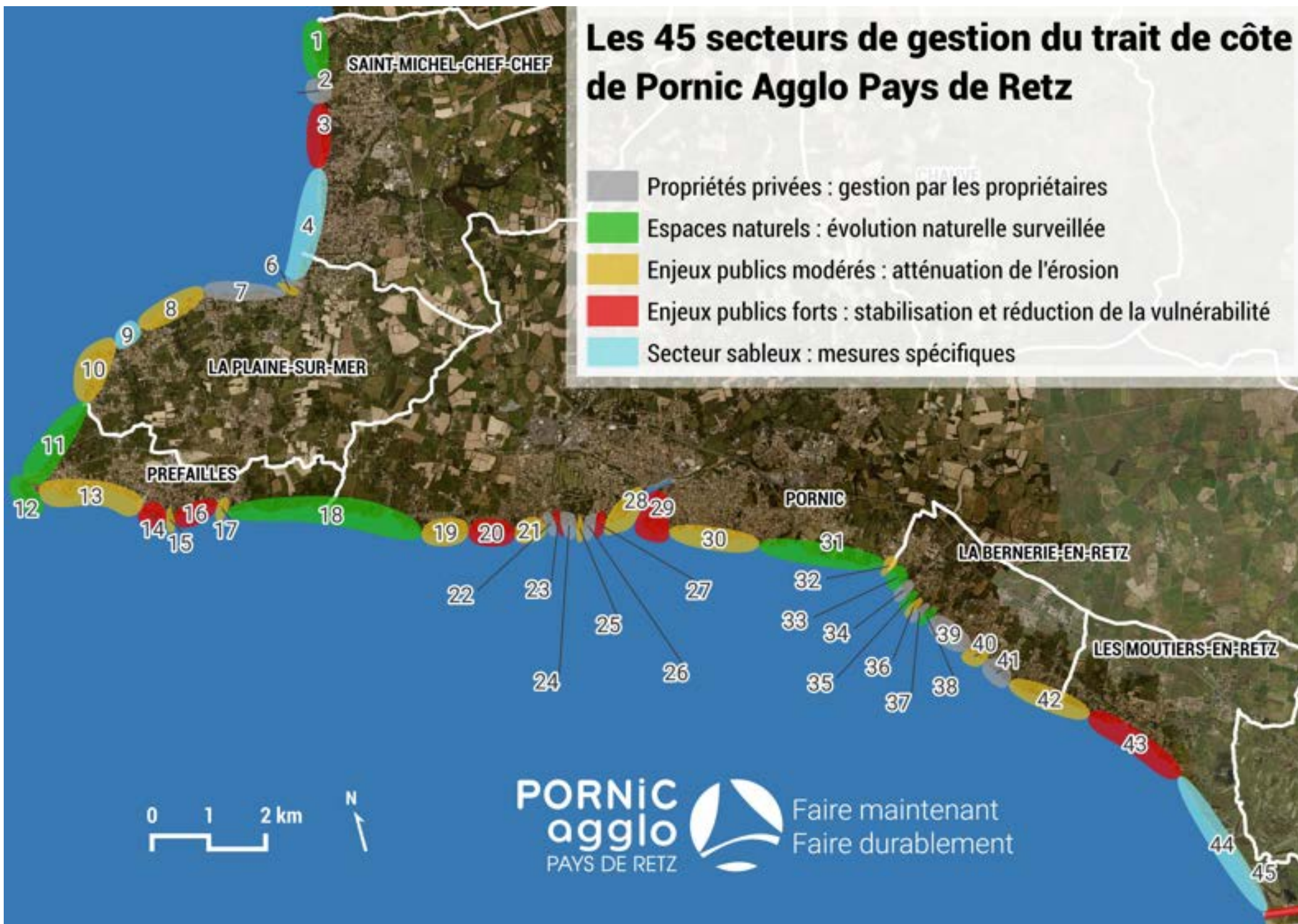


* sous condition d'une analyse coût-bénéfices positive



Les 45 secteurs de gestion du trait de côte de Pornic Agglo Pays de Retz

- Propriétés privées : gestion par les propriétaires
- Espaces naturels : évolution naturelle surveillée
- Enjeux publics modérés : atténuation de l'érosion
- Enjeux publics forts : stabilisation et réduction de la vulnérabilité
- Secteur sableux : mesures spécifiques



Créées par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 – art.237 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et conformément aux articles L.321-16 et L.321-17 du code de l'environnement, les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte peuvent être élaborées par les collectivités territoriales ou leurs groupement compétent en matière de défense contre les inondations afin de mettre en œuvre les principes de gestion du trait de côte édictés dans la stratégie nationale.

Premièrement édictée en 2012 suite aux recommandations du Grenelle de la mer, la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du trait de Côte (SNGITC) et ses deux plans d'actions (2012-2015 et 2017-2019) visent à renforcer la connaissance sur le trait de côte et favoriser la mise en place de stratégies locales pour adapter les territoires aux évolutions du littoral.

Lorsqu'il existe une stratégie locale de gestion des risques d'inondation prévue à l'article L. 566-8 C.E., la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte s'articule avec elle pour former des actions et opérations cohérentes. Le cas échéant, elles font l'objet d'un document unique. (L.321 – 16)

Toute stratégie de gestion intégrée de gestion du trait de côte prend en compte la contribution des écosystèmes côtiers à la gestion du trait de côte. Elle fixe des objectifs relatifs à la connaissance et à la protection des espaces naturels afin de permettre à ces écosystèmes de se régénérer et de s'adapter à de nouvelles conditions environnementales et aux processus de transports sédimentaires naturels d'accompagner ou de limiter le recul du trait de côte. (L. 321-17 C.E.)

Document de synthèse

STRATÉGIE LOCALE DE DU GESTION INTÉGRÉE TRAÎT DE CÔTE

PORNIC
agglomération
PAYS DE RETZ



Faire maintenant
Faire durablement